



COMMUNE D'AVULLY

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 OCTOBRE 2011

### SEANCE ORDINAIRE – PROCES-VERBAL N°217

Présidence:	M. Daniel	Fuchs
Conseillers municipaux & Conseillères municipales:	M. Cyril	Baudin (vice-président)
	Mme Magali	Besse Giorgi
	M. Gérald	Bersier
	M. Nicolas	Binet
	M. Sylvain	Fuser
	M. Samuel	Halff
	M. Ludowick	Jacot-Descombes
	Mme Verena	Jendoubi
	Mme Leïla	Kamel
	Mme Annick	Maison
	M. Olivier	Matthey-Jonais
	M. Patrick	Mayer (secrétaire)
	Mme Zita	Minasso-Rota
	Mme Suzanne	Schedler
Maire:	M. René	Riem
Adjoints:	Mme Maria	Scheibler
	M. Claude	Bieri
Procès-verbaliste:	Mme Céline	Fournier

\* \* \*

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2011 / N°216
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du Maire et des Adjoints
4. Rapport de commission
  - Scolaire, sports, loisirs, entretien bâtiments du 26 septembre 2011
  - Bâtiments et travaux du 28 septembre 2011
5. Projets de délibérations
6. Propositions du Maire et des Adjoints
7. Propositions individuelles, motions, résolutions
  - Résolution de la liste communale : « Modifications du règlement du CM »
8. Présentation du budget 2012
9. Questions
10. Divers
11. Huis-clos - Naturalisation

Questions du public

\* \* \*

**Le Président, Daniel Fuchs**, ouvre la séance à 19h30 en saluant la présence de M. le Maire, de son adjointe et de son adjoint, de Mme Fournier, procès-verbaliste ainsi que du nombreux public qui fait l'honneur au CM de venir l'écouter ce soir.

**Le Président** annonce en préambule une modification à apporter à l'ordre du jour. Le point 11 nécessite en effet le huis clos, raison pour laquelle **le Président** propose de faire une suspension après le point 10, pour donner l'occasion au public de poser d'éventuelles questions, après quoi ce dernier sera invité à quitter la salle et le huis clos sera prononcé pour la naturalisation.

➤ **Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.**

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2011/ N°216**

**Le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2011 / N°216 est adopté, sans remarque ni modification, à l'unanimité des conseillères et conseillers municipaux présents moins une abstention.**

### **2. Communications du Bureau du Conseil municipal**

**Le Président** annonce avoir reçu de l'Association des communes genevoises l'énoncé des décisions prises à l'occasion de ses assemblées générales du 14 septembre et du 24 septembre, et qui font l'objet d'un éventuel droit de recours du Conseil municipal. Deux décisions ont été prises, qui portent respectivement sur l'attribution d'un montant de 500'000 francs au Musée International de la Croix Rouge, pris sur le Fonds intercommunal, ainsi que sur la contribution des communes pour le financement du budget de l'ACG, à hauteur de 3 francs par habitant de chaque commune, sauf la Ville de Genève qui paiera 2 francs par habitant.

➤ **Ces décisions de l'ACG ne font l'objet d'aucune remarque.**

### **3. Communications du Maire et des Adjoints**

- Communications du Maire

- **M. Riem** indique avoir été approché à fin août par les Constructions Perret SA, plus particulièrement M. Lanoir, s'agissant d'une parcelle sise au niveau de la Gonderette (où l'usine a brûlé) que cette entreprise serait prête à dépolluer sous réserve que l'on puisse construire à cet emplacement. M. Riem rappelle que la protection des rives du Rhône doit être prise en compte et que ce développement n'est pour l'heure pas inscrit dans le plan directeur communal. Il serait néanmoins bien qu'une commission se penche sur ce projet de construction, en prenant contact avec MM. Lanoir et Martin, responsables des Constructions Perret SA.
- Immeubles locatifs Moulin Roget 42-48 et Route d'Epeisses 1-27 : des demandes d'offres ont été lancées pour l'installation de panneaux solaires. La société Vulin va transmettre son offre, la société Stucker, quant à elle, est prête à faire une étude, contre honoraires à déduire en cas d'adjudication et la société Tapernoux n'est pas intéressée.

Isolation de la toiture des immeubles 42-48 Moulin Roget : un devis a été transmis par l'entreprise Geneux Dancet. Reste un devis à recevoir d'Isoltesa (Satigny). Etico a rendu une offre de base dalles-toiture et au niveau du rez. Une demande de subvention a été déposée au Scan à fin septembre 2011.

L'exécutif planche sur la mise en forme d'une Fondation pour les immeubles locatifs.

- **M. Riem** annonce encore avoir été, à l'occasion de l'Assemblée générale du 24 septembre de l'ACG, désigné pour siéger encore au Comité de l'ACG, ce qui peut apporter un plus à la commune.

- Communications de Mme Scheibler

- Piscine : les systèmes de douche dans les vestiaires de la piscine ont été changés (mitigeurs), pour un coût de 20'000 francs. Les travaux sont terminés.
- Gennecy : pour le mur de l'ancienne école, qui avait été tagué, un devis de 1'800 francs a été envoyé mais **Mme Scheibler** en attend encore un autre.
- Ecole : des mesures de niveau de radon effectuées à l'école ont révélé qu'il n'y en avait pas.

- Communications de M. Bieri

- Déchetteries : le chantier a été bloqué quelques temps, dans l'attente de la livraison des fosses. Ils ont dès lors pu redémarrer.
- Routes : il a entretemps été procédé à la réfection de l'enrobé au carrefour route d'Epeisses – avenue de Gennecy, vers la Poste, pour un coût total d'environ Frs 35'000.
- Canalisations : les investigations se poursuivent pour évaluer les interventions à effectuer au Moulin-Roget – Bachères. Des indications relatives au commencement des interventions seront données en temps utile.
- A la demande de la commune, l'ORPC Champagne a procédé gratuitement à l'enlèvement de la structure sise sur le giratoire, qui avait été installée par les scouts il y a quelques années. Une coordination a été mise en place avec les APM pour dérouter la circulation. Dans le même temps, il a également été demandé à l'ORPC d'enlever la tyrolienne située à Gennecy, à côté du Jardin Robinson ; cette tyrolienne était dangereuse et ne répondait plus aux normes. Aucune entreprise ne voulait procéder à sa rénovation.

- Remorques à Gennechy : les APM ont contacté les personnes possédant une remorque parquée sur la loi publique. La question se pose toutefois de savoir si la loi permet ou non de contraindre les propriétaires à enlever leurs véhicules, sachant que ceux-ci disposent de plaques d'immatriculation. **M. Baudin** précise à ce propos qu'une loi prévoit, sur certaines communes du canton dont Avully, que les véhicules d'habitation n'ont pas le droit de stationner plus de 24 ou 48 heures sur la voie publique. Elle s'appliquerait donc en l'occurrence.

#### 4. Rapports de commissions

##### Scolaire, sport, loisirs, entretien bâtiments du 26 septembre 2011

**Mme Maison**, Présidente de la commission, explique que la séance du 26 septembre a été l'occasion de dresser le bilan des promotions 2011, qui se sont passées plutôt correctement malgré quelques problèmes. La commission a formulé quelques propositions pour l'année prochaine. Elle s'est interrogée, pour le futur, sur l'opportunité de garder les promotions le samedi ou de les déplacer au vendredi soir. Des renseignements seront pris auprès des autres communes et un sondage sera effectué auprès des parents afin de connaître leur avis, sachant que la décision appartiendra, in fine, au présent Conseil.

La commission a également évoqué les mercredis de ski, qui sont de moins en moins fréquentés. Il a en conséquence été décidé de faire seulement deux mercredis de ski cette année, réservés aux petits encadrés par des adultes, et de faire deux samedis ouverts aux familles et aux jeunes (dès 16 ans avec une décharge parentale), sans repas. Le car contient, pour mémoire, 50 places, et sera accessible aux premiers inscrits.

S'agissant du règlement de la piscine d'Avully, la commission a décidé d'abolir le port obligatoire du bonnet de bain, le système de filtration supportant sans problème les cheveux.

La commission a envisagé d'étudier un système de parking à trottinettes mais le problème semble entretemps avoir été résolu à l'école. Cet objet n'est donc plus d'actualité.

La commission a enfin demandé des devis pour réparer les stores cassés du rez-de-chaussée de l'ancienne école.

**Le Président** demande si ce rapport attire des remarques ou des questions de la part des membres du Conseil.

**M. Mayer** rappelle être membre de droit de cette commission, comme de toutes les autres d'ailleurs, et n'avoir de ce fait pas la possibilité matérielle d'assister à toutes les séances, d'où la nécessité d'émettre quelques commentaires en plénière.

Un commentaire de principe porte sur les possibilités futures pour les promotions. **M. Mayer** reconnaît que le manque de bénévoles est un problème récurrent. Dans le cas d'espèce, la solution ne lui paraît toutefois pas être celle, par exemple, d'un jumelage avec Chancy; il conviendrait sinon de fusionner les communes. **M. Mayer** n'est pas forcément opposé à la fusion de communes mais trouve que c'est commencer par le mauvais bout de la chandelle que de fusionner des promotions. **M. Mayer** souligne en revanche que l'organisation de ces manifestations repose effectivement sur des bénévoles, réunis dans des associations communales.

Avully Demain estime que ces associations sont clairement insuffisamment soutenues par la Mairie dans leur essence. Une réflexion devrait être menée pour savoir comment aider, faciliter, encourager, inciter le travail de ces associations.

**Mme Scheibler** précise, s'agissant du parking à trottinettes, que la solution trouvée est temporaire. Cet objet sera renvoyé en commission, pour trouver autre chose.

**Le Président** passe provisoirement la présidence du Conseil à son vice-président, le temps de prendre la casquette de président de la Commission Bâtiments et travaux.

**M. Fuchs**, en sa qualité de Président de la commission Bâtiments et travaux, explique que la commission a abordé la question de la centrale photovoltaïque. A l'instigation de Mme l'Adjointe, M. Mayerat a proposé à la commune le projet de recouvrir les toits de la salle polyvalente et de la piscine de panneaux photovoltaïques, afin de produire de l'électricité. Tous les renseignements techniques et financiers utiles figurent dans le rapport.

La commission propose en conséquence au CM d'accepter cet avant-projet et de mandater M. Mayerat et l'association Sun-power pour une étude complète et chiffrée devant permettre de voter un budget et de mettre en soumission ces travaux.

La commission a, dans le même ordre d'idée, examiné un projet visant à installer des capteurs thermiques sur le toit de la salle de travaux manuels, qui permettraient de préchauffer, voire même de chauffer selon la capacité des capteurs, l'eau de la piscine et des douches des vestiaires piscine et gym. Les éléments utiles et l'estimation du coût sont là aussi détaillés dans le rapport.

La commission a discuté de l'achat éventuel du Presbytère. Le Conseil municipal s'était, pour mémoire, achoppé lors de la dernière législature sur deux problèmes jugés à l'époque importants, mais finalement très petits, à savoir la stabilité du sol côté Rhône derrière le Presbytère et l'éventuelle présence d'amiante dans le bâtiment. Des rapports ont été demandés, à l'Eglise nationale protestante, vendeuse de l'objet. Le rapport de géotechnique fait apparaître que les risques sont nuls ; il propose des mesures simples de régulation de l'humidité du sol par des tranchées absorbantes. Quant à l'amiante, le rapport relève qu'il n'a été trouvé que de très petites quantités d'amiante, sur des éléments qui seraient de toute façon éliminés dans le cadre d'une rénovation.

Compte tenu de ces rapports et au vu du prix intéressant de cet immeuble, la commission propose en conséquence au CM d'accepter l'achat du Presbytère.

**M. Fuchs** souligne enfin s'être étonné que lors des travaux de rénovation de la ventilation de piscine, qui représentent tout de même un montant de 200'000 francs, seules trois demandes de soumissions aient été envoyées, pour se retrouver finalement avec deux offres en raison de la non réponse de l'un des soumissionnés. Pour un montant pareil, ce n'est pas acceptable. Le M. Fuchs souhaiterait que l'on revienne sur le règlement communal d'attribution des marchés dans une prochaine commission.

**Le Président** ad intérim laisse la place aux questions relatives à l'équipement photovoltaïque.

**M. Mayer** estime ce sujet important et délicat. Au-delà de l'intérêt général, clair et prépondérant, de produire cette énergie, **M. Mayer** indique devoir se préoccuper de ce que cette opération peut rapporter et coûter. Il se peut qu'elle coûte à la commune durant 15 ans, puis qu'elle lui ramène de l'argent. Ce délai est beaucoup trop long. Les publics ou les privés sont ainsi amenés à payer toute l'infrastructure, pour recevoir extrêmement peu en retour les premières années. Ils jouent donc le rôle de la banque. **M. Mayer** est conscient que les moyens de négociation dont dispose la commune sont très limités. Il considère que l'offre des SIG est une offre de requin, et qu'elle n'est pas honnête. Le sujet est bon mais la commune n'en tire pas l'avantage qu'elle devrait en tirer, puisqu'il s'agit de son toit. C'est très dommage. Le Conseil municipal est là pour protéger les intérêts d'une collectivité.

**Le Président ad intérim** rappelle qu'il s'agit, en l'état, de lancer des études, avec des points qui devront effectivement faire l'objet de négociations.

**M. Bieri** ajoute qu'il n'y a pas que l'argent qui doit entrer en ligne de compte. Il importe au jour d'aujourd'hui de trouver des énergies renouvelables. Le fait que la commune fasse ainsi un effort dans le domaine de l'écologie est louable.

**Le Président ad interim** propose d'en venir aux capteurs thermiques, qui permettraient de chauffer l'eau de la piscine, soit de l'énergie directement produite pour la commune, contrairement à l'énergie électrique qu'elle revendrait.

**M. Mayer** convient que la situation est différente, dans la mesure où celui qui paie utilise immédiatement l'énergie produite et retire en conséquence un bénéfice immédiat, logique et normal de l'investissement consenti.

**Le Président ad intérim** propose, au vu des avis exprimés, de passer au vote du double paquet.

➤ **Le projet de construction d'une centrale photovoltaïque sur les toits de la salle polyvalente et de la piscine et de capteurs thermiques sur le toit de la salle de travaux manuels, sous réserve d'études restant à venir, est acceptée à l'unanimité des membres présents (13 pour), moins une abstention.**

**Le Président ad intérim** suggère d'en venir au Presbytère. Il ajoute qu'au niveau d'Avully pour tous, les conseillères et conseillers municipaux auraient pensé qu'il serait peut-être mieux, vu l'intention de faire du logement dans ce bâtiment, de procéder à cet achat pas forcément dans l'immédiat mais via la fondation qui est va être créée.

**M. Mayer** invite Avully pour Tous à prendre position de manière un peu plus compréhensible.

**Le Président ad intérim** reformule l'opinion d'Avully pour tous, qui propose de procéder à l'achat du Presbytère directement via la fondation qui devrait voir le jour rapidement. Avully pour Tous ne maîtrise pas tous les éléments techniques, les rouages administratifs et financiers, mais juge néanmoins qu'il serait mieux d'effectuer cet achat via la fondation, plutôt que d'acheter tout de suite ce bâtiment, sachant qu'il devra ensuite être transféré dans la fondation.

Il devient patent, selon **M. Mayer**, qu'Avully pour Tous ne maîtrise rien du tout.

**Mme Besse** évoque la salle de paroisse sise au rez-de-chaussée du Presbytère, pour que le CM s'engage envers les utilisateurs à remplacer cette salle, de manière à ce qu'ils ne soient pas lésés par cet achat.

**M. Riem** indique que l'acte notarié initial prévoyait un lieu qui devait rester pour la Paroisse. Cette clause a par la suite été retirée, le 4 février 2010, par le vendeur, l'Eglise protestante de Genève. L'exécutif a toutefois donné l'assurance que les paroissiens disposeraient toujours d'un endroit où se réunir, éventuellement dans la partie paroissiale du bâtiment, dans la Salle St Gervais ou dans la Salle St Jean. Cette assurance de conserver un lieu d'accueil et de rencontre pourra donc être donnée aux utilisateurs de la salle paroissiale.

En l'absence d'autres commentaires ou questions, **le Président ad intérim** propose de passer au vote.

➤ **La proposition d'achat du Presbytère est acceptée par 11 oui et 3 abstentions.**

**Un projet de délibération suivra.**

S'agissant des marchés publics et de la demande d'offres jugée très réduite par rapport au montant des travaux, **le Président ad intérim** propose un renvoi en commission des travaux.

**M. Mayer** juge scandaleux d'entendre ce sujet arriver maintenant. Il convient, estime-t-il, de donner acte à Avully Demain de l'existence de ce règlement communal sur l'attribution des marchés publics. **M. Mayer** dit être certain que le Maire et les Adjointes appliquent strictement ce règlement. Il est important qu'Avully Demain ait fait cette remarque et que le Président se rende compte aujourd'hui de l'importance de ce règlement, alors même qu'il n'en avait pas vu l'utilité à l'époque.

**M. Fuchs** suggère de reprendre les PV, qui corroboreront que les choses ne se sont pas exactement passées ainsi.

**M. Bieri** peut confirmer que ce règlement existe.

**M. Mayer** ajoute qu'il a depuis été adopté par le Maire, à la demande d'Avully Demain. Il répète ne pas douter de sa stricte application.

**Le Président ad intérim** propose le renvoi de ce point en commission des bâtiments, pour procéder au dépoussiérage du règlement et, le cas échéant, en améliorer certains points. Il rend la parole à M. Fuchs.

## 5. Projets de délibération

Néant.

## 6. Propositions du Maire et des Adjointes

- Propositions du Maire :

- **M. Riem** invite les conseillères et conseillers municipaux à venir, en fin de séance, voir la maquette 3D sur l'aménagement envisagé à Eaumorte, avec différents scénarii possibles. Cette maquette a été présentée aux communes de la Champagne. Toutes étaient présentes, sauf Aire-la-Ville qui est un peu moins intéressée. Le projet de crèche-garderie fait l'unanimité au niveau de ces communes.

## 7. Propositions individuelles, motions, résolutions

Résolution de la liste communale : « Modification du règlement du CM »

**M. Binet** procède à la lecture de cette résolution :

LA LISTE COMMUNALE

Annick Maison, Leila Kamel, Magali Besse Giorgi, Olivier Matthey-Jonais  
Nicolas Binet, Sylvain Fuser, Samuel Halff, Daniel Fuchs

### **RESOLUTION ADRESSEE AU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **"MODIFICATION DU REGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL"**

Exposé des motifs :

Par le passé, à plusieurs reprises, des rapports de commission ont été présentés oralement et "au dernier moment".

Il en est résulté que les différents groupes n'ont pas été en mesure d'en prendre connaissance avant la séance du Conseil, donc d'en débattre à l'interne de leur groupe. Cela a engendré des débats inutilement hésitants lors de la séance du Conseil.

D'autre part, les rapports sous forme écrite, même électroniquement, restent et sont souvent nécessaires à la poursuite des débats de la commission.

C'est pourquoi les soussignés demandent la modification de l'article 67 du Règlement du Conseil municipal par l'adjonction d'un cinquième alinéa rédigé ainsi :

**- Le rapport établi par le Président de la Commission aura toujours la forme écrite.**

et du sixième alinéa suivant :

**- Les rapports des commissions doivent parvenir au secrétariat au moins 10 jours avant la séance du conseil municipal au cours de laquelle ils doivent être présentés.**

Annick Maison      Leila Kamel      Magali Besse Giorgi      Olivier Matthey-Jonais

Nicolas Binet      Sylvain Fuser      Samuel Halff      Daniel Fuchs

Avully, 3 octobre 2011

En l'absence de remarque, **le Président** propose de passer au vote.

➤ **La modification du règlement du Conseil municipal est approuvée, à l'unanimité des membres présents.**

**Le Président** repasse sa casquette de président du CM à son vice-président, le temps de présenter une proposition.

**M. Fuchs** précise qu'il s'agit d'un élément déjà évoqué au Conseil municipal il y a 5 ou 6 ans en arrière. Le concept repose sur la création d'un espace multi générationnel, qui regrouperait dans une seule institution un EMS, des appartements pour personnes âgées, des chambres pour étudiants et une crèche. Ce projet s'inspire d'une EMS en construction au Prieuré, sur la Commune de Chêne-Bougeries. Ces différents aspects ont pu y être mélangés, ce qui s'avère extrêmement riche pour la vie des gens qui fréquentent l'institution. **M. Fuchs** invite donc les membres du Conseil à accepter d'étudier ce projet dans la perspective de l'aménagement d'Eaumorte ; il devrait en effet parfaitement rentrer dans le concept général du développement de cette zone.

**Mme Scheibler** remercie M. Fuchs pour ce travail. Ce projet lui semble effectivement séduisant ; maintenant que plusieurs communes sont concernées, il n'en sera que plus aisément réalisable.

**M. Bersier** indique être agréablement surpris par le dossier présenté à l'appui de cette proposition. Il conviendrait toutefois de pouvoir le lire en détail, avant d'émettre un avis.

**M. Fuchs** répète que ce dossier doit être intégré dans la réflexion sur le développement d'Eaumorte, en plus des autres pistes déjà évoquées. Le travail à accomplir, encore assez long, concerne l'entier du projet.

**Le Président ad intérim** suggère en conséquence de renvoyer cet objet en commission de l'Agenda 21, quitte à voir s'il conviendra pas la suite de le déplacer dans une autre commission ou l'ouvrir à tous les conseillers municipaux.



➤ **La proposition d'un renvoi de cet objet en Commission Agenda 21 est acceptée à l'unanimité des membres présents.**

## 8. Présentation du budget 2012

**M. Riem** indique que ce budget de fonctionnement (distribué en séance) a été établi en observant très scrupuleusement les directives du département des finances. Il fait apparaître un total de charges de Frs. 4'156'635.00, pour un total de revenus de Frs. 4'160'800.00, soit un léger excédent de 4'165 francs. Ce budget sera évoqué à l'occasion de la commission des finances du 17 octobre prochain, dès 20h00, pour pouvoir le rendre avant le 15 novembre (date butoir).

Sur requête de **M. Mayer**, qui demande qu'un certain formalisme soit respecté, **le Président** propose de soumettre au CM le renvoi en commission des finances de ce budget.

➤ **Le renvoi en commission des finances du budget 2012 est accepté à l'unanimité des membres présents.**

## 9. Questions

**M. Mayer** suggère, à la lumière des perspectives financières éclairées de la commune d'Avully, de remettre à l'ordre du jour l'enterrement des lignes électriques dans le hameau d'Epeisses oublié en son temps selon un aveu de M. le Maire ; cela amènerait à ce hameau, digne d'intérêt puisque porté à l'inventaire comme hameau protégé, une amélioration esthétique évidente.

**M. Mayer** souhaite savoir si les mesures entreprises par la Mairie en matière de sécurité ont abouti à un constat d'amélioration de la situation sécuritaire sur la commune. Il ajoute que les habitants d'Epeisses continuent de recueillir bon gré mal gré des trottinettes et vélos abandonnés, vraisemblablement volés.

Considérant qu'une des voies de circulation à l'entrée du hameau d'Epeisses sera visiblement supprimée en raison des déchetteries, **M. Mayer** demande si l'on ne pourrait pas solliciter, pour le hameau d'Epeisses, une vitesse inférieure à la vitesse légale (50 km/h), par le biais d'une zone 20 ou 30.

**Le Président** estime que ces sujets doivent être examinés en commission des routes.

**M. Mayer** accepte cette proposition.

**M. Riem** tient à souligner que lorsque les travaux ont été effectués pour les canalisations dans le hameau d'Epeisses, il n'exerçait aucun mandat électif. Concernant la sécurité, et depuis qu'une société a été mandatée pour effectuer des opérations coup de poing à certains moments, moins de dégâts sont constatés sur les véhicules et les structures (fleurs, bacs). La sécurité a donc, si l'on peut dire, été améliorée. Pour ce qui est de la zone 20, il convient d'en débattre dans la commission ad hoc des routes. Peut-être un stop pourrait-il être posé sur le chemin du Moutonnier, qui débouche sur le Martinet, l'endroit étant dangereux. Peut-être les Epeissois roulent-ils un peu hardiment dans Epeisses. Ce projet doit, quoiqu'il en soit, être étudié par la commission des routes, en lien avec la DGM.

**Le Président** précise à ce propos que la route prioritaire aurait dû être celle qui tourne dans le village ; le chemin du Martinet aurait dû être muni d'un stop à l'endroit où il débouche sur la route prioritaire.

➤ **Le renvoi de ces objets en commission des routes et emplacements publics est accepté à l'unanimité des membres présents.**

## 10. Divers

- **Mme Minasso** demande, au nom d'Avully pour Tous, que la Mairie puisse être réintégré pour y installer, comme à l'époque, le local de vote.

Cette question est récurrente, relève **M. Riem**. Elle sera examinée par l'exécutif.

- **M. Baudin** indique que l'éclairage sur le chemin des Ecoliers est catastrophique. Il serait opportun de faire le tour de tous les lampadaires de la commune, pour une remise à jour nécessaire. **M. Riem** rappelle que l'éclairage public doit être entretenu par les SIG. Les dégâts leur seront signalés.
- **M. Riem** précise qu'à l'occasion de sa dernière séance, le Conseil municipal avait procédé à la nomination des responsables des bureaux de vote pour 2012. Restait à désigner un-e suppléant-e à la Vice-Présidence, soit une personne à désigner par Avully Demain. **M. Mayer** saisit cette occasion, au nom d'Avully Demain, pour protester contre la façon dont Avully pour Tous et la Liste communale conçoivent la démocratie. Les deux listes précitées ont un respect des minorités qui confine à ce que Pol Pot et Than Shwe réunis peuvent avoir. L'électeur saura qu'avec 12% des voix Avully Demain est reconnue par les deux listes oligopolistiques comme élément négligeable. M. Mayer ne peut qu'être démocrate, et accepter les résultats des votes majoritaires. Seul le poste de suppléant du vice-président est ainsi laissé à Avully Demain, ce qui est profondément dégueulasse (M. Mayer tenant à ce que ce terme soit cité dans le PV). M. Mayer confirme la candidature de Mme Anne Rieder au strapontin que le Conseil municipal veut bien laisser. **M. Fuser** relève que si M. Mayer, seul représentant de son groupe, n'avait pas été absent lors du dernier Conseil municipal, il aurait pu exprimer la volonté d'être mieux représenté. M. Mayer souligne qu'étant tout seul, il ne lui est pas possible d'avoir le don d'ubiquité. M. Fuser assure ne pas être particulièrement intéressé, tout comme ses colistiers, à être mobilisé les dimanches matins d'élection. C'est une charge qu'il remplit volontiers pour les citoyens de la commune. M. Mayer aurait pu, sachant que la question allait se débattre lors de ce Conseil, faire part de sa volonté. M. Mayer souligne qu'Avully Demain a écrit dans les délais impartis, en offrant plusieurs candidatures à plusieurs postes. Le Conseil municipal n'a pas souhaité offrir à Avully Demain, qui pèse 12% des voix dans cette commune, autre chose qu'une espèce de vague strapontin. Ceci est en violation totale de l'esprit de concordance et de la démocratie. **M. Baudin** indique avoir, en sa qualité de représentant d'Avully pour Tous, transmis des propositions aux autres groupes, sans aucune réponse de la part de M. Mayer, qui s'est uniquement adressé au secrétariat de la Mairie pour annoncer deux candidatures. M. Mayer n'a à aucun moment fait part de ses griefs à M. Baudin. La liste d'Avully pour Tous va continuer à gérer ses affaires. Elle entend bien que M. Mayer est là et veut bien l'intégrer, mais ne compte pas courir derrière lui pour obtenir des informations. La démocratie signifie donc « on veut bien entendre que tu es là et on veut bien t'intégrer », en déduit M. Mayer, qui demande à ce que ce soit inscrit au PV.

**Le Président** prend donc acte du fait que Mme Anne Rieder complète le tableau des responsables des bureaux de vote pour 2012.

Il suspend la séance, pour laisser au public l'occasion de poser des questions.

Il demande ensuite au public de quitter la salle et prononce le huis-clos.

La séance est officiellement close à 20h30